Fiche de données de sécurité (MSDS) CATEFIX2020

Selon le règlement CE 1907/2006 (REACH), Annexe II ; et modifications ultérieures incl. (EU) 878/2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :
Nom du produit : Catefix 2020

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées :
Utilisations identifiées : Fixatif pour le contrôle de la chenille processionnaire.
Utilisations déconseillées : --

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
Fournisseur :
Catefix BV
Paradijslaan 17
5581 WB Waalre
Pays-Bas

Tel: +31 (0) 6 8151 9644
Email: info@catefix.nl
Website: www.catefix.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence :
+31 (0) 30 2748888 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum. (Pays-Bas)
(Pour la Secours professionnels,
Donne l'information de section 3, pas le nom du produit)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :
Classification conformément a la Réglementation (CE) nr.1272/2008 (CLP)
N'est pas une substance ou une préparation dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage :
Éléments de danger :
N.a.

2.3. Autres dangers :
Classification pour PBT ou vPvB : Le mélange ne répond pas aux critères relatifs a PBT / vPvB conformément la Réglementation (CE) 1907/2006 REACH, Annexe XIII.
Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres dangers : Pas de autres dangers.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Dispersion aqueuse d'Amidon modifié.

3.1. Substances :
Ne pas applicable.

3.2. Mélanges :
Voir la Caractérisation chimique, contient :

Naam	Concentration	Numéro Catalogue et Registration	Numéro CAS et Numéro CE
1,2 Benzothiazol-3(2H)-one	< 100 ppm	613-088-00-6 01-2120761540-60-xxxx	2634-33-5 220-120-9
3:1 mélange de 5-chloro-2-methyl-4-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one	< 5 ppm	613-167-00-5 01-2120764691-48-xxxx	55965-84-9 247-500-7 + 220-239-6
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	< 5 ppm	- 01-2120764690-50-xxxx	2682-20-4 220-239-6

Nom	Classification selon Réglementation (CE) no. 1272/2008 (CLP)	Limits de concentration spécifiques et Facteurs M
1,2 Benzothiazol-3(2H)-one	H302 Toxique aiguë ingestion 4 H315 Irritation cutané 2 H317 Sensibilisation cutané 1 H318 Lésions oculaires graves 1 H400 Toxique aiguë milieu aquatique 1 H411 Toxique chronique milieu aquatique 2	H317 : C ≥ 0,05 %
3:1 mélange de 5-chloro-2-methyl-4-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one	H330 Toxique aiguë inhalation 2 H310 Toxique aiguë cutané 2 H301 Toxique aiguë ingestion 3 H314 Corrosion cutané 1C H318 Lésions oculaires graves 1 H317 Sensibilisation cutané 1 H400 Toxique aiguë milieu aquatique 1 H410 Toxique chronique milieu aquatique 1	H314 : C ≥ 0,6 % H315 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % H318 : C ≥ 0,6 % H317 : C ≥ 0,0015 % M = 100 H319 : 0,06 % ≤ C < 0,6 %
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	H330 Toxique aiguë inhalation 2 H311 Toxique aiguë cutané 3 H301 Toxique aiguë ingestion 3 H314 Corrosion cutané 1C H318 Lésions oculaires graves 1 H317 Sensibilisation cutané 1 H400 Toxique aiguë milieu aquatique 1 H410 Toxique chronique milieu aquatique 1	H317 : C ≥ 0,0015 % M = 10 M = 1’

La fiche de données de sécurité concernant les substances d'origine est disponible sur demande.
Autres informations dans section 15. La signification du phrases H- et P- dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :
Information générale : pas de mesures spéciales. Traiter de façon symptomatique

Inhalation : Mettre la victime a l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Yeux : Rincer immédiatement et abondamment a l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin et lui montrer cette MSDS.

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :
Aucuns symptômes et effets à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
Traiter : Voir par section 4.1

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :
Moyen d'extinction approprié :
Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2), Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons sécurité :
Aucun particulièrement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ce produit ne présente pas de risque d'incendie.
Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par :
- Monoxyde de Carbon (CO)
- Dioxyde de Carbon (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers :
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Collecter l'eau d'extinction. Ne pas déverser dans les réseaux/les eaux souterraines.
Ce produit est dans base d'eau et ne présente pas de risque d'incendie.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes, porter des chaussures appropriées.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Pour les personnes autres que les services d'urgence :
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes, porter des chaussures appropriées.
Recommandé des lunettes de sécurité et gants de sécurité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les services d'urgence :
Porter des vêtements de protection individuelle.
Recommandé des lunettes de sécurité et gants de sécurité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas déverser dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant universel sciure).

Rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination, éliminer le produit conformément a de la réglementation locale.
Laver immédiatement l'équipement contaminé.

6.4. Référence à d'autres sections :
Consulter l'information de protection individuelle dans section 8.
Consulter l'information d'éliminer le produit contaminé dans section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
Mesures d'hygiène :
Utiliser conformément aux protocoles d'hygiène industrielle et de sécurité.
Se laver les mains entre la travaille et manger ou boire.
Ne pas manger, boire ou fumer dans l'usage.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Conseils pour une manipulation sans danger :
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
Éviter le contact avec la peau et les yeux, éviter l'inhalation de gaz ou de brouillard.

Protection contre l'incendie et l'explosion :
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Réduire la libération de la substance ou du mélange pour l'environnement :
Prévenir les dommages aux emballages.
Préparer le matériel pour une action immédiate en cas de déversement afin d'éviter toute décharge sur les égouts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
Stockage des produits :
Garder au sec, au frais et fermé.
Protéger contre le gel. Conserver entre 5 et 30 °C, de préférence entre 15 et 25 °C.
Protéger contre l'exposition prolongée au soleil.
Aucune précaution technique particulière n'est requise.

Produits incompatibles :
Matières qui réagissent à l'eau.

Mesures techniques pour protection contre l'incendie et l'explosion :
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.3. Utilisation finale :
Aucun spécifique

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :
Aucun de paramètres de contrôle.

8.2. Contrôles de l'exposition :
Conseils généraux :
Veiller à une ventilation adéquate, en cas de manque de ventilation, prévoir une aspiration locale.

Protection des yeux :

Non requis. Lunettes de sécurité sont recommandées.

Protection de Peau :
Non requis.

Protection respiratoire :
Non requis.

Protection des mains :
Non requis. Gants résistants sont recommandés.
Matière : Nitrile ou un produit pareil, selon EN374, consulter le fabricant des gants.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :
Ne pas déverser dans les réseaux/les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique :	Liquide
Couleur :	Jaune / Brun
Odeur :	Doux, typique

Coefficient de partage n-octanol/eau :	Ne pas disponible
Inflammabilité :	Ne pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Ne pas applicable
Point d'éclair :	Ne pas applicable
Température d'auto-inflammation :	Ne pas applicable
Température de décomposition :	Ne pas applicable
Densité de vapeur relative :	Ne pas applicable
Pression de vapeur :	2300 Pa au 20°C (water)

Point de congélation :	± 0°C
Point d'ébullition :	± 100 °C
Solubilité dans l'eau :	Miscible

pH :	± 4,5	ISO 976
Densité :	± 1,15 g/cm³	ISO 2811-3
Viscosité Cinématique :	± 0 mm^2/s	Calculé sur la base de Viscosité dyn.
Profil rhéologique :	Thixotropique.	
Viscosité dynamique :	± 40 mPas	Brookfield RVT 4 rpm
Extrait sec :	± 38 %	ISO 3251 ; 105 °C ; 60 min. ; 1g.

9.2. Autres Informations :
Aucun

10. Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité :
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique :
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :
Aucun.

10.4. Conditions à éviter :
Ne pas congeler.
Éviter l'ajout de grandes quantités d'acide ou de base, ca affecté les propriétés du produit d'une manière négative.

10.5. Matières incompatibles :
Matières qui réagissent à l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux :
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :
Ce mélange n'est pas classé comme toxique. Aucune donnée n'est disponible pour ce mélange.
En fonction de la toxicité individuelle des substances dans le mélange, le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Le mélange est donc considéré comme n'étant pas toxique dermique ou orale aigu, basé sur la référence inductive.

Information sur les effets toxicologiques des substances dans le mélange
Non applicable, Basé sûr des concentrations utilisées, considérées comme non applicable.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.
Un petit effet d'irritation temporaire est possible au contact d'yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.
Sensibilisation aux substances mentionnées à la rubrique 3 peut survenir, notamment chez les personnes qui y sont sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Danger par aspiration :
Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas respectés.

Information de la route d'entrée probable :
Ingestion : Possible, effet inconnu

Inhalation : Possible, effet inconnu
Peau : Possible, effet inconnu

Cette information est basée sûr référence inductive.

11.2. Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien :
Le Mélange ne contient aucune substance avec propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations :
Aucun

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Toxicité aquatique :
Selon les substances dans ce mélange, ce produit n'est pas considéré comme toxique pour le milieu aquatique.

Components :
Toxicité aquatique aiguë :

Component	Méthode	Espèces	Dosage	Durée
1,2 Benzothiazol-3(2H)-one CAS : 2634-33-5	EC 50	Daphnia	3,7 mg/l	48 heures
""	EC 50	Algue	0,37 mg/l	72 heures
3:1 mélange de 5-chloro-2-methyl-4-isothiazol-3-one et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one CAS : 55965-84-9	EC 50	Daphnia	0,16 mg/l	48 heures
""	LC 50	Poisson	0,19 mg/l	96 heures
2-methyl-2H-isothiazol-3-one CAS : 2682-20-4	EC 50	Daphnia	0,16 mg/l	48 heures
""	LC 50	Poisson	6,0 mg/l	96 heures

12.2. Persistance and dégradabilité :
Persistance : Aucune information disponible.
Biodégradation : Partiellement biodégradable basé sue l'inférence analogique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol :
Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations de PBT- et vPvB :
Le mélange ne répond pas aux critères PBT/vPvB conformément à REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :
Le Mélange ne contient aucune substance avec propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :
Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Mélange :
Eliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets, le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation. La solution diluée peut être introduite dans une station d'épuration biologique, après le consentement par l'autorité compétant.

Emballages vides :
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible ; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Considérer les prescriptions légales concernant la réutilisation ou l'élimination des matériaux d'emballage utilisé.

Codes européens de déchets : Se conformer aux exigences de la législation locale, probablement (s'il n'est pas mélangé avec d'autres matériaux) :
08 04 10 déchets de colles et de mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU :
Ne pas applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :
Ne pas applicable.

14.3. Classe de danger pour le transport :

ADR/RID :	Classe non réglementé.
ICAO/IATA :	Classe non réglementé.
IMDG :	Classe non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage :
Ne pas applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement :
Non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Ne pas applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :
Ne pas applicable.

15. Informations

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementations EC :
Réglementation EC 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures incl. (EC) 878/2020, incl. EC 878/2020.
Réglementation EC 1272/2008 (CLP) + Tous les ATP.

Évaluations selon la réglementation européenne EC 1907/2006 (REACH) :
Annexe XIV (Substances très préoccupantes) : Non des composants sont réglementés.
Annexe XVII : Ne pas applicable.

Évaluations selon la réglementation européenne EC 1272/2008 (CLP) :
Ce produit est réglementé selon les directives CLP internationales du règlement EC 1272/2008.
Les étiquettes doivent contenir les phrases d'avertissement EUH 208 et EUH 210.

Autres réglementations :
Informations selon la réglementation CE 42/2004 concernant la limitation des émissions de composants organiques volatils (directive VOC) :
Teneur en VOC : Non déterminé. Basé sur les matériaux de ce produit, estimé à <1g / kg.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :
Pas d'évaluation de la sécurité chimique (CSA) est donnée. Raison : Ca n'est pas nécessaire.

16. Autres informations

Disclaimer :
Les données de la fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles. Toutefois, ils ne constituent pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques du produit et ne doivent pas établir de relation contractuelle légalement valable. Les informations fournies pour ce produit dans cette fiche de données de sécurité ont été compilées à partir de la connaissance du constituant individuel, basée sur des sources scientifiques. Les informations fournies ne s'appliquent que lorsque le produit est utilisé pour son application correcte. Tout autre usage non mentionné dans cette fiche de données peut entraîner des risques qui ne sont pas mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité. Ne pas utiliser cette fiche de données de sécurité pour de telles applications, demander conseil au fabricant.

Liste explicative des phrases H :
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H310 : Mortel par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H330 : Mortel par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste explicative des phrases P : ne pas applicable.

Liste explicative informations supplémentaires sur les dangers : ne pas applicable.

Abréviations et acronyme :
ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
ATP : Adaptation au progrès technique et scientifique.
CLP : Classification, labelling and packaging (Classification, l'étiquetage et l'emballage)
Incl. : Inclusif
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale.
IATA : Association du transport aérien international.
IMDG : Code International Maritime pour les produits dangereux.
MAC. : Maximum Acceptable Concentration (Concentration maximale acceptable).
N.a. : Ne pas applicable.
Ppm : Parties par million, en poids (mg/kg).
RID : Le Règlement concernant le *transport international* ferroviaire des marchandises dangereuses.
TWA : Time weighted average. (Moyenne pondérée en fonction du temps.)

Révisions depuis la dernière version
Comparé à 1.x: Complet. Nouveau design et mise à jour selon les dernières réglementations.

Contact :
info@catefix.nl.